

**Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens sur le Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle**

**Par l'AREQ (CSQ), Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec**

**Mars 2015**

## **Coordonnées**

AREQ (CSQ), Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec  
320, rue St-Joseph, bureau 100  
Québec QC G1K 9E7  
418 525-0611  
1 800 663-2408  
[www.araq.qc.net](http://www.araq.qc.net)

---

## **Présentation de l'AREQ**

L'AREQ (CSQ), Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec représente plus de 56 000 membres dont la moyenne d'âge est de 68 ans. Plus des deux tiers de nos membres sont des femmes.

L'AREQ a été fondée en 1961 par madame Laure Gaudreault, militante du milieu de l'enseignement. Son principal objectif était de rehausser le revenu du personnel enseignant retraité qui vivait alors dans une extrême pauvreté. Depuis, l'Association a élargi sa mission. Elle consacre ses énergies à promouvoir et à défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux et économiques de ses membres et des personnes âgées afin de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste. De plus, l'AREQ intègre dans sa mission le principe de l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

L'Association oeuvre essentiellement au Québec par ses structures nationale, régionale et sectorielle, qui lui permettent d'être présente dans toutes les régions et municipalités du Québec. Elle regroupe, sur une base volontaire, des personnes retraitées de la Centrale des syndicats du Québec et de ses syndicats affiliés. Au sein de l'AREQ, on compte dix régions regroupant 89 secteurs qui se sont dotés de nombreux comités de travail touchant une multitude de sujets tels que les soins de santé, l'hébergement des personnes âgées, l'âgisme, les régimes de retraite, le pouvoir d'achat des personnes âgées et l'environnement.

---

**Président : Pierre-Paul Côté**

**Responsable politique du dossier de la condition des femmes :**

**Nicole Patry-Lisée, trésorière**

**Direction : Lise Legault, directrice générale**

**Recherche, analyse et rédaction : Ginette Plamondon, conseillère**

**Édition et révision : Lucie Archambault, secrétaire**

## LES FEMMES AÎNÉES ET LES AGRESSIONS SEXUELLES : UNE RÉALITÉ À NOMMER

Le 26 octobre 2014, la Canadian Broadcasting Corporation (CBC) congédiait son animateur radio vedette, Jian Ghomeshi, à la suite de la dénonciation de deux femmes qui affirmaient avoir été victimes d'agressions sexuelles de sa part.

Au cours des semaines qui ont suivi, une vague de dénonciation a déferlé sur le Québec. Des personnalités ont affirmé publiquement avoir été agressées sexuellement plusieurs années auparavant. Des milliers de femmes ont déclaré une agression sexuelle qu'elles n'avaient jamais dénoncée. Le milieu politique n'a pas échappé à cette vague alors que deux députés libéraux fédéraux ont été suspendus pour « conduites inappropriées ».

En réaction, des centaines de femmes se sont mobilisées pour obtenir la tenue d'une commission d'enquête sur la problématique des agressions sexuelles au Québec. L'Assemblée nationale a donné suite à cette requête et a confié à la Commission des relations avec les citoyens le mandat de mener des consultations particulières sur cet enjeu. La première étape de cette consultation consiste en l'étude du *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*.

Plusieurs motifs incitent l'AREQ (CSQ), Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, à déposer un mémoire à cette commission parlementaire. En tant qu'association de défense des droits des personnes âgées, l'AREQ souhaite attirer l'attention des membres de la Commission sur la situation des agressions sexuelles chez les femmes âgées.

Il nous apparaît urgent de briser le tabou sur cette réalité. Dans la croyance populaire, les femmes âgées ne sont pas concernées par les agressions sexuelles. Pourtant, rien n'est moins vrai. Plusieurs femmes âgées ont été et sont victimes d'agression sexuelle. Les conséquences de ces agressions sont tout aussi traumatisantes pour les femmes âgées que pour les femmes et les filles de tout autre groupe d'âge. Nous croyons que cette situation est trop souvent niée. Nous souhaitons contribuer à déconstruire les préjugés qui persistent quant aux agressions sexuelles chez les femmes âgées.

En outre, l'AREQ considère qu'elle se doit d'intervenir auprès de la commission parlementaire en raison, notamment, du fait que plus de 70 % de ses membres sont des femmes et que la majorité des victimes des crimes d'agression sexuelle sont de sexe féminin.

De plus, l'AREQ tient à réitérer sa compréhension de ce que sont les agressions sexuelles. Les agressions sexuelles ne constituent en rien une forme quelconque de sexualité. Ce type d'agression correspond à une expression de pouvoir, de domination et de violence à l'égard d'une personne en situation de vulnérabilité. Or, de très

nombreuses femmes âgées sont vulnérables en raison de difficultés économiques et de problèmes de santé physique ou mentale.

Le présent mémoire aborde différents aspects de la problématique des agressions sexuelles chez les femmes âgées. Après avoir présenté les principales caractéristiques socioéconomiques des femmes âgées, nous mettons en lumière divers mythes associés à la sexualité chez les personnes âgées. Par la suite, nous dressons un portrait sommaire des agressions sexuelles au Québec. Une partie importante du mémoire est consacrée à la description de la problématique des agressions sexuelles chez les femmes âgées, notamment en ce qui concerne les mythes et les préjugés relatifs aux âgées ainsi que les diverses formes d'agression sexuelle qu'elles subissent et les impacts de celles-ci. Enfin, nous formulons diverses recommandations qui visent, notamment, la prévention de ces agressions par la formation et la mise en place de ressources à l'intention des femmes âgées.

## 1. Les caractéristiques socioéconomiques des femmes âgées : longévité et pauvreté

C'est maintenant un lieu commun d'affirmer que le Québec connaîtra un vieillissement accéléré de sa population au cours des prochaines années. Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, le groupe des 65 ans et plus passera de 16 % de la population en 2011 à 25 % en 2031 et à 28 % en 2061. Les 65 ans et plus qui comptent actuellement 1,4 million de personnes seront 2,3 millions en 2031 et 2,9 millions en 2061<sup>1</sup>.

Les femmes sont particulièrement concernées par cette situation en raison, notamment, de leur longévité. En 2012, l'espérance de vie à la naissance était de 83,8 ans chez les femmes alors qu'elle se situait à 79,8 ans pour les hommes. L'espérance de vie à 65 ans des femmes se situait à 21,9 ans et celle des hommes à 19 ans. Signalons toutefois que l'écart d'espérance de vie à la naissance entre les femmes et les hommes se rétrécit annuellement en raison d'une progression plus rapide de l'espérance de vie des hommes que de celle des femmes<sup>2</sup>. En 2014, le Québec comptait 1 800 personnes centenaires dont 90 % étaient des femmes<sup>3</sup>.

Au-delà de l'espérance de vie, un autre indicateur socioéconomique doit être pris en considération dans la réflexion sur les agressions sexuelles chez les femmes âgées. Il s'agit de l'espérance de vie en bonne santé soit sans incapacité<sup>4</sup>. En 2011, l'espérance de vie en bonne santé chez les femmes se situait à 72,4 ans<sup>5</sup>. On déduit que les femmes âgées vivront, en moyenne, plus d'une dizaine d'années en situation d'incapacité ce qui les rendra dépendantes de soins.

Si les femmes connaissent une forte longévité, elles sont cependant contraintes de vieillir avec des ressources limitées. Les statistiques démontrent de manière non équivoque que les femmes âgées disposent d'un revenu plus faible que les hommes âgés. Les femmes de 65 à 74 ans doivent vivre avec un revenu moyen de 20 600 \$ ce qui représente 65 % du revenu de 31 900 \$ des hommes du même groupe d'âge.

---

<sup>1</sup> Institut de la statistique du Québec, *Le bilan démographique du Québec, édition 2014*, gouvernement du Québec, 2014, p. 35.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2014.pdf>

(Page consultée le 13 mars 2015)

<sup>2</sup> Institut de la statistique du Québec, la mortalité et l'espérance de vie au Québec en 2012, *Coup d'œil sociodémographique*, numéro 26, mai 2013, p. 2.

[http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01661FR\\_Mortalite\\_esperance\\_vie2013a00F00.pdf](http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01661FR_Mortalite_esperance_vie2013a00F00.pdf)

(Page consultée le 13 mars 2015)

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec, *Le bilan démographique du Québec, édition 2014*, gouvernement du Québec, 2014, p. 32.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2014.pdf>

(Page consultée le 12 mars 2015)

<sup>4</sup> L'espérance de vie en bonne santé correspond à l'espérance de vie totale moins l'espérance de vie en établissement de soins, moins l'espérance de vie avec une incapacité.

<sup>5</sup> Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. *État de situation du développement durable au Québec – Rapport de la période 2006-2013*, 2014, p. 18.

[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/etat\\_situation\\_DD\\_Qc.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/etat_situation_DD_Qc.pdf)

(Page consultée le 13 mars 2015)

Les femmes de 75 ans et plus, quant à elles, doivent composer avec un revenu moyen de 21 300 \$, soit 80 % des 26 500 \$ que reçoivent les hommes du même groupe d'âge. De surcroît, les femmes de 75 ans et plus sont les plus nombreuses parmi les personnes de 65 ans et plus à vivre avec de faibles revenus<sup>6</sup>. Ce sont 15 % d'entre elles qui ont des taux de faible revenu<sup>7</sup>.

À ces contraintes financières, s'ajoute le fait que les femmes âgées vivent seules dans une vaste proportion. Dès 55 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à vivre seules. Chez les femmes de 65 ans et plus, c'est le cas de 39,1 % d'entre elles. La situation des femmes et des hommes de 65 ans et plus se distingue ici de manière importante : les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes (19,8 %) à vivre seules<sup>8</sup>. Ces données ont une importance considérable, car le fait de vivre seule et d'être isolée constitue un facteur de vulnérabilité supplémentaire au regard des agressions sexuelles chez les femmes âgées.

Ainsi, les femmes âgées québécoises bénéficient d'une forte longévité, mais plusieurs de ces années seront vécues en mauvaise santé, dans une situation d'incapacité. De plus, elles devront faire face à leurs problèmes de santé avec de faibles ressources financières et sans pouvoir compter sur une présence quotidienne. Ces caractéristiques rendent les femmes âgées plus vulnérables aux agressions sexuelles.

---

<sup>6</sup> La mesure du faible revenu (MFR) est la proportion de la population dont le revenu du ménage est sous la barre de la moitié du revenu médian de la population québécoise.

<sup>7</sup> Institut de la statistique du Québec, *Condition de vie et bien-être, Revenu, faible revenu et inégalité de revenu, Portrait des Québécoises et des Québécois de 55 ans et plus vivant en logement privé*, Gouvernement du Québec, 2013, p. 23.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/revenu-faible-revenu-2013.pdf> (Page consultée le 12 mars 2015)

<sup>8</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Statistiques de santé et bien-être selon le sexe*, <http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/sante-bien-etre/index.php?Population-vivant-seule-selon-lage-et-le-sexe> (Page consultée le 16 mars 2015)

## 2. Le vieillissement et la sexualité : mythes et préjugés

Dans la croyance populaire, associer vieillissement et sexualité semble complètement inapproprié. Isabelle Wallach, anthropologue et professeure de sexologie à l'Université du Québec à Montréal, affirme « Alors que la sexualité représente un des thèmes médiatiques les plus vendeurs, l'associer à la population âgée semble instantanément lui ôter son caractère glamour. Encore aujourd'hui, la sexualité des aînés demeure un sujet tabou qui suscite malaise, dégoût, déni ou moquerie »<sup>9 10</sup>.

Pourtant, les données statistiques indiquent qu'au contraire, les personnes aînées poursuivent leur vie sexuelle à des âges plus avancés, mènent une vie sexuelle plus intense et diversifient leurs pratiques sexuelles. Une étude française indique que chez les personnes de 50 ans et plus, on passe de 49 % des femmes et de 62 % des hommes sexuellement actifs en 1970 à 86 % et 95 % respectivement en 2006<sup>11</sup>. Des études américaines posent des constats semblables. Il est donc faux d'affirmer ou de croire que les personnes aînées ne sont plus concernées par la sexualité.

Selon Isabelle Wallach, un mythe entoure la sexualité chez les aînés, celui de l'asexualité. Dans les sociétés occidentales âgées, la sexualité est associée à la jeunesse, à la beauté et à la passion alors que la vieillesse est souvent synonyme de fragilité, de maladie et d'incapacité. Il s'agit de deux perceptions difficilement compatibles. D'où le préjugé voulant que les aînés ne peuvent connaître aucune vie sexuelle.

Cette vision d'une supposée absence de sexualité chez les aînés serait attribuée aux divers changements physiques liés au vieillissement (ménopause, troubles érectiles, problèmes de santé), à la perte de désir et de désirabilité ou à l'engagement dans le rôle de grands-parents.

En outre, Wallach considère que, chez les femmes aînées, un élément supplémentaire doit être pris en considération pour expliquer l'existence du mythe de l'asexualité. Dans la société actuelle, une personne doit correspondre aux critères de beauté tels qu'ils sont socialement définis pour être considérée sexuellement attrayante. Or, les sociétés occidentales définissent la beauté physique d'une personne selon des critères qui ne correspondent pas à ceux de la vieillesse. Si cette analyse vaut pour les hommes et les femmes aînées, celles-ci sont plus touchées « en raison du double standard existant

---

<sup>9</sup> Les informations présentées dans cette section sont tirées des deux documents suivants :

Wallach, Isabelle, 2013 « Des mythes sur la sexualité et le vieillissement à la non-prévention du VIH/sida auprès des aînés », *Pluriâges*, vol. 4, no 1.

<http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/sante-bien-etre/index.php?Population-vivant-seule-selon-lage-et-le-sexe> (Page consultée le 16 mars 2015)

Wallach, Isabelle. *La sexualité des aînés : entre mythes et réalités*,

<http://www.creges.ca/site/fr/partage-des-savoirs/colloque-sexualite-2013>, (Page consultée le 15 mars 2015)

<sup>10</sup> Wallach, 2013, *Ibid.*, p. 8.

<sup>11</sup> Bajos, N. et M. Bozon, (2011). « Les transformations de la vie sexuelle après cinquante ans : un vieillissement genré », *Genre, sexualité et société*, no 6.

<http://gss.revues.org/2165> (Page consultée le 15 mars 2015)

relativement à l'exigence de perfection corporelle et de maintien d'une apparence jeune et séduisante »<sup>12</sup>. Les femmes âgées doivent composer avec une forte pression sociale relativement à leur apparence. Des inatteignables modèles de beauté et de jeunesse entraînent chez plusieurs d'entre elles une impression de ne jamais correspondre aux normes attendues.

Les stéréotypes entourant la sexualité chez les âgés ne sont pas sans conséquence. Pour les personnes âgées elles-mêmes, l'omniprésence de ce préjugé peut les amener à intérioriser cette vision voulant que la sexualité doive disparaître avec l'âge. Or, celles et ceux qui maintiennent une vie sexuelle active peuvent en venir à développer de la culpabilité et de la honte puisqu'ils ont l'impression de ne pas correspondre à la norme socialement reconnue.

Ainsi, malgré qu'un grand nombre de personnes âgées soient sexuellement actives, elles sont socialement considérées comme des êtres asexués qui ne peuvent éprouver de désir et de plaisir sexuel. Cette perception de la sexualité des âgés n'est certainement pas étrangère au fait que les agressions sexuelles chez les femmes âgées soient faussement considérées comme un phénomène inexistant.

---

<sup>12</sup> Wallach, 2013, *ibid.*, p.10



### 3. Les agressions sexuelles au Québec : définition et données statistiques

Depuis plusieurs années, le gouvernement québécois s'est doté d'importants outils en matière de prévention et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. Parmi ceux-ci se trouvent les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* adoptées en 2001. Il importe de se référer à ce document pour connaître la définition des agressions sexuelles qui guide l'action gouvernementale.

La définition retenue par le gouvernement du Québec est la suivante :

Compte tenu de la complexité de la problématique ainsi que des nombreux mythes, stéréotypes et préjugés qui l'entourent, il est primordial d'adopter une définition de l'agression sexuelle reconnaissant qu'il s'agit d'un acte de pouvoir et de domination de nature criminelle.

L'agression sexuelle est définie de la façon suivante : une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.

Cette définition s'applique, peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel, peu importe le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait, et quelle que soit la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel<sup>13</sup>.

L'élément central de cette définition est l'insistance mise sur la notion de pouvoir et de domination. Une agression sexuelle est d'abord et avant tout l'expression d'un rapport de pouvoir entre deux personnes et c'est dans cette perspective qu'elle doit être comprise.

La définition indique également qu'elle s'applique quel que soit l'âge de la personne victime de l'agression et de l'agresseur. Cette précision est importante au regard de la reconnaissance des agressions sexuelles que peuvent subir les femmes âgées.

L'AREQ adhère à cette définition des agressions à caractère sexuel. En tant qu'association de défense de droits, nous avons fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la première valeur qui guide notre action. Nous croyons que la violence sexuelle, quel que soit l'âge de la victime, est un problème de société et non la responsabilité individuelle des femmes et des filles qui la subissent. C'est donc une réponse globale qui est requise pour s'attaquer à ce type d'agression dont les impacts sont dramatiques pour les victimes tant au plan physique que psychologique.

---

<sup>13</sup> Gouvernement du Québec, *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, 2001, 82 pages.

[http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Orientations\\_gouv\\_agression\\_sexuelle\\_2001.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Orientations_gouv_agression_sexuelle_2001.pdf)  
(Page consultée le 16 mars 2015)

## Profil des victimes et des agresseurs

Depuis plusieurs années, le ministère de la Sécurité publique (MSP) collige des données sur les agressions sexuelles, les victimes et les agresseurs. Ces données indiquent notamment, qu'en 2012, les femmes et les enfants (moins de 18 ans) représentent 97 % des victimes d'infractions sexuelles, que 83 % des victimes sont des femmes et des filles et que 63 % des victimes sont âgées de moins de 18 ans.

Un autre élément important que révèlent les données du MSP est le fait que, dans une large part, les victimes connaissent leurs agresseurs. C'est le cas de 84,8 % des jeunes victimes et de 72,1 % des victimes adultes. Cette donnée contredit l'image classique associée à une agression sexuelle, soit le viol d'une femme par un étranger. Dans la très vaste majorité des cas, l'agresseur est connu de la victime et l'agression s'inscrit dans le cadre d'une relation de confiance.

En ce qui concerne les agresseurs, les données révèlent que les agresseurs sont de sexe masculin dans 97 % des agressions sexuelles. Les hommes comptent pour 76 % et les garçons pour 21 % des cas<sup>14</sup>.

Autre donnée importante en ce qui concerne les agressions sexuelles chez les femmes âgées : le nombre de cas d'agressions sexuelles signalés plus de 20 ans après que l'agression se soit produite. Ainsi, en 2012, on constate une augmentation de 22,6 % du nombre de cas déclarés plus de 20 ans après l'agression. Il est plausible de supposer qu'un nombre important de femmes âgées sont concernées par cette situation<sup>15</sup>.

Ces données sont évidemment très importantes. Toutefois, il importe également de prendre en considération qu'il est reconnu par les spécialistes que neuf agressions sexuelles sur dix ne sont pas signalées<sup>16</sup>. Ces données ne procurent donc qu'une image partielle de l'ampleur du problème des agressions sexuelles au Québec. De plus, il est probable que de nombreuses femmes âgées ayant été agressées sexuellement plusieurs années auparavant se retrouvent parmi celles qui n'osent pas dénoncer l'agression subie.

---

<sup>14</sup> Secrétariat à la condition féminine, *Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, Gouvernement du Québec, 2014, p. 9.

<sup>15</sup> Ministère de la Sécurité publique, *Infractions sexuelles au Québec, Faits saillants 2012*, Gouvernement du Québec, p.3.

[http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Faits\\_saillants\\_agressions\\_sexuelles\\_2012.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Faits_saillants_agressions_sexuelles_2012.pdf)

(Page consultée le 16 mars 2015)

<sup>16</sup> Table de concertation sur les agressions sexuelles à caractère sexuel de Montréal, *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, 2012, p14.

#### **4. Agressions sexuelles chez les femmes âgées : un problème et des impacts ignorés**

Les agressions sexuelles chez les femmes âgées constituent un problème largement ignoré et faiblement documenté. Il n'existe que très peu, voire aucune recherche portant spécifiquement sur cette réalité au Québec. Tant au sein de la population que dans les orientations et les plans d'action gouvernementaux, tout donne à penser que les femmes âgées seraient miraculeusement protégées des agressions sexuelles.

Pourtant il n'en est rien. Les ressources spécialisées en agression sexuelle confirment offrir des services à un nombre important de femmes âgées. Les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) indiquent que les femmes âgées de 50 ans et plus constituent une part importante des personnes qui requièrent leurs services<sup>17</sup>. Il importe donc de nommer cette réalité et d'attirer l'attention des décideurs et des intervenants sur les besoins de ces femmes.

Si aucune femme âgée ne peut être assurée de ne jamais être agressée sexuellement, certains facteurs peuvent en augmenter les risques. Parmi ceux-ci, le fait de disposer d'un faible revenu ou d'avoir déjà été agressée sexuellement figure au premier plan. Une femme disposant de peu de ressources financières, par exemple, renoncera à dénoncer un proche ou un ami qui lui rend des services qu'elle ne pourrait s'offrir autrement. De même, une âgée qui a été agressée par un conjoint violent hésitera à dénoncer un intervenant qui l'agresserait, ayant développé une tolérance à la violence sexuelle et éprouvant de la honte d'avoir été agressée pendant plusieurs années. Enfin, une femme âgée atteinte de problèmes cognitifs, de maladie mentale ou d'incapacités physiques devient davantage vulnérable en raison de la situation de dépendance aux soins dans laquelle elle se trouve. Tous ces facteurs de vulnérabilité doivent être connus et pris en considération.

Dans les faits, on peut regrouper sous deux catégories les femmes âgées agressées sexuellement. Le Réseau québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) qui détient une expertise unique au Québec en matière d'intervention auprès des victimes d'agression sexuelle, constate que la plupart des femmes qui sollicitent leurs services ont été agressées dans leur enfance ou leur adolescence. Ces femmes vivent avec le silence et les souffrances de ces agressions depuis des dizaines d'années. Après tout ce temps, elles souhaitent enfin pouvoir dépasser les séquelles de leur agression et atteindre un meilleur équilibre de vie en sortant de l'ombre<sup>18</sup>.

En outre, en raison de leur âge, plusieurs de ces femmes ont construit leur identité sexuelle dans un Québec où la religion catholique définissait le rôle sexuel attendu des femmes, soit un rôle de soumission aux désirs sexuels masculins.

---

<sup>17</sup> Le CALACS de Charlevoix a développé une formation portant sur les agressions sexuelles chez les femmes âgées et a accepté de partager son expertise. Cette partie du mémoire s'appuie largement sur la documentation développée dans le cadre de cette formation.

<sup>18</sup> Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles, *Les femmes âgées victimes d'agression sexuelle : briser le tabou*, 2007, p. 1.

Cet élément de socialisation a rendu plus difficile la dénonciation des agressions sexuelles subies plusieurs années plus tôt par les femmes maintenant aînées.

L'autre catégorie de femmes aînées concernées est constituée de celles qui ont été agressées récemment. Ces femmes sont, en général, plus âgées et consultent en raison d'agressions qu'elles vivent alors qu'elles habitent chez elle, en résidence privée pour personnes aînées ou en milieu d'hébergement (ressources intermédiaires, centres hospitaliers de soins de longue durée). Souvent ces femmes sont démunies en raison de problèmes de santé, d'handicaps ou d'isolement. Plusieurs d'entre elles sont dépendantes de leur agresseur qui leur dispense des soins d'intimité. Honteuses de ces agressions, ces femmes aînées vulnérables hésiteront longtemps à dénoncer leur agresseur en raison de la peur et de la crainte qu'elles éprouvent et du fait qu'elles ignorent que des ressources peuvent leur venir en aide et les supporter dans leurs démarches.

### **Formes d'agression sexuelle chez les femmes aînées**

La définition des agressions sexuelles retenue par le gouvernement du Québec fait en sorte que différentes formes de violences sexuelles sont reconnues. Les femmes aînées, comme les femmes d'autres catégories d'âge, sont susceptibles de subir des agressions sexuelles sous diverses formes.

Les intervenantes du CALACS de Charlevoix dressent la liste des types d'agression sexuelle que sont susceptibles de vivre les femmes aînées<sup>19</sup> :

- Le harcèlement sexuel qui peut s'exprimer de manière verbale par des commentaires ou des allusions à caractère sexuel non désirés. Ce type de harcèlement peut aussi être non-verbal et s'exprimer par un regard insistant ou grossier, des sifflements ou des gestes à caractère sexuel;
- Les attouchements sexuels se produisent lorsqu'une personne en touche une autre sans son consentement. Ces attouchements se font, par exemple, sur les fesses, les cuisses, la poitrine ou les parties génitales;
- L'exhibitionnisme se produit lorsqu'une personne exhibe ses parties génitales à une autre personne sans que celle-ci le souhaite;
- Le voyeurisme fait en sorte qu'une personne en observe une autre dans son intimité à son insu;
- L'inceste est une agression sexuelle commise par un membre de la famille sur un membre de cette famille;
- Les agressions sexuelles qui peuvent prendre de très nombreuses formes : se faire masturber par une personne sans son consentement ou être contrainte de masturber une personne, vivre une pénétration génitale ou anale de force, faire ou recevoir des fellations ou des cunnilingus par obligation, etc.

---

<sup>19</sup> CALACS de Charlevoix, *La violence sexuelle subie par les aînées : briser le tabou pour mieux supporter les femmes Cahier du participant*, p. 15.

Contrairement à la pensée populaire, les femmes âgées ne sont à l'abri d'aucune de ces formes d'agression sexuelle. Leur âge, leur état de santé, leur expérience ne les protègent pas.

## Mythes et préjugés

Une des explications de la négation de la réalité des agressions sexuelles chez les femmes âgées est l'existence de mythes et de préjugés face à ce problème. Les intervenantes du CALACS de Charlevoix ont recensé plusieurs stéréotypes relatifs aux agressions sexuelles chez les femmes âgées<sup>20</sup> :

- « Une femme âgée ne peut vivre de la violence sexuelle parce que sa sexualité est quasiment inexistante ». Cette affirmation reflète une vision biaisée de la réalité. Dans les faits, comme nous l'avons indiqué plus haut, les femmes âgées sont, en très grand nombre, actives sexuellement. Ce préjugé est donc non fondé;
- « La personne âgée ne peut pas être victime de viol puisqu'elle n'achale personne, ne s'habille pas sexy et qu'elle a 68 ans ». Ce stéréotype s'avère très tenace et répandu dans la population. Pourtant, comme nous l'avons expliqué plus haut, une agression sexuelle est d'abord et avant tout l'expression d'un rapport de pouvoir et de domination à l'égard d'une personne. Son âge et la façon dont elle s'habille ne la protègent en rien d'être agressée sexuellement;
- « Le viol est la seule vraie agression sexuelle ». Pour plusieurs, les impacts d'une agression sexuelle ne se mesurent qu'à la présence de violence lors de celle-ci. Pourtant, les femmes âgées victimes d'attouchements, de voyeurisme, de gestes obscènes peuvent être tout autant traumatisées par ces types d'agressions;
- « Les victimes sont des femmes [âgées] plus faibles, en perte d'autonomie ou seules ». Cette perception est complètement biaisée. N'importe quelle femme âgée, tout comme n'importe quelle jeune femme, peut être agressée sexuellement. Bien que certains facteurs de vulnérabilité augmentent les risques d'être agressée, aucune femme âgée n'est à l'abri;
- « Si une personne âgée ne parle pas de l'agression, c'est qu'elle était consentante ou qu'elle a oublié avec le temps ». Bien au contraire, les femmes âgées, comme toutes les autres femmes, vont taire l'agression subie par crainte du jugement ou de la honte. Le fait qu'une femme âgée ne divulgue pas l'agression subie n'indique en rien un quelconque consentement;
- « Les membres du personnel médical sont des professionnels. Ils sont là pour aider les personnes âgées et ne peuvent donc pas leur occasionner de mauvais traitements ». S'il est vrai que la vaste majorité des intervenants auprès des âgés sont dévoués et attentionnés, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux agressent sexuellement des femmes âgées qui dépendent de leurs soins.

Tous ces mythes relatifs aux agressions sexuelles chez les femmes âgées ne correspondent en rien à la réalité. Il importe de déconstruire ces stéréotypes afin de faire prendre conscience du fait que les femmes âgées sont concernées par les

---

<sup>20</sup> CALACS de Charlevoix, *La violence sexuelle subie par les âgées : briser le tabou pour mieux supporter les femmes Cahier du participant*, p. 38-39.

agressions sexuelles. Il s'agit de la première étape à franchir pour prévenir de telles agressions et pouvoir offrir des services appropriés à ces femmes.

## **Les agresseurs**

Il est impossible de définir un profil type de l'agresseur sexuel, tant chez les femmes âgées que chez les femmes en général. En réalité, les agresseurs potentiels des femmes âgées se trouvent parmi tous les groupes de la population et tous les profils. Très souvent, l'agresseur sera connu par la victime, qui aura confiance en lui. Il pourra être une personne qui occupe une position d'autorité ou de pouvoir sur la victime.

Il peut donc s'agir d'un conjoint ou d'une conjointe, d'un enfant ou d'un petit-enfant. L'agresseur peut être un voisin, une connaissance, un ami, le propriétaire du logement, etc.

En milieu institutionnel, il se peut que l'agresseur soit un membre du personnel médical ou de l'équipe soignante, tel que les préposés aux soins, le personnel infirmier, les médecins, les intervenants sociaux, le personnel d'entretien. Les autres résidents peuvent également être des agresseurs sexuels.

## **Impacts des agressions sexuelles chez les femmes âgées**

Les personnes qui subissent une agression sexuelle doivent vivre avec d'importantes séquelles. Des problèmes de santé physique et psychologique sont presque toujours présents. Les femmes agressées connaîtront la honte, la culpabilité, l'isolement et divers problèmes associés à un stress post-traumatique. Les impacts d'une agression sexuelle sont susceptibles de se manifester à différents moments de la vie. Ces conséquences peuvent être différentes dépendamment de l'âge de la victime, de la relation avec l'agresseur, du type et du nombre d'agressions subies.

La Fédération des femmes du Québec (FFQ) constate que les femmes âgées qui sont agressées sexuellement sont susceptibles de connaître des épisodes de dépression pouvant aller jusqu'au suicide, de l'abus d'alcool ou de médicaments. Pour la FFQ, « les agressions sexuelles [chez les femmes âgées] peuvent aggraver, amplifier et accélérer les facteurs normaux de vieillissement »<sup>21</sup>.

La gravité des conséquences des agressions sexuelles que subissent les femmes âgées ainsi que la force des mythes et préjugés qui ont cours, indiquent la nécessité d'agir pour prévenir ce type d'agressions et pour soutenir celles qui en ont été victimes. Les efforts requis doivent être consentis pour combattre le tabou qui entoure ce problème social.

---

<sup>21</sup> Fédération des femmes du Québec, *Vers un plan d'action ambitieux pour lutter contre les agressions sexuelles-Mémoire présenté par la Fédération des femmes du Québec*, 2015, p.25  
<http://www.ffq.qc.ca/2015/03/memoire-vers-un-plan-daction-ambitieux-pour-lutter/>  
(Page consultée le 18 mars 2015)

## **5. Les recommandations : pour une prise en compte de la réalité et des besoins des femmes âgées victimes d'agression sexuelle**

À la lecture du *Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013* en matière d'agression sexuelle, l'AREQ constate que la question des agressions sexuelles chez les femmes âgées fait l'objet de très peu d'intérêt de la part du gouvernement du Québec. Peu de ressources ont été consacrées à la prévention et au soutien des victimes âgées au cours des dernières années. Ce désintérêt n'est probablement pas étranger au fait que ce phénomène soit si peu connu au sein de la population et par les diverses catégories de personnes qui interviennent auprès des femmes âgées.

Dans un contexte de vieillissement de la population et en raison de la longévité et de la pauvreté des femmes âgées, nous croyons qu'un virage s'impose. Il n'est plus possible d'ignorer ces femmes victimes sous prétexte qu'elles sont âgées. C'est pourquoi nous formulons diverses recommandations qui, nous l'espérons, trouveront une réponse dans le prochain plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle.

### **Documenter la situation des femmes âgées agressées sexuellement**

L'état actuel de la littérature scientifique au regard des agressions sexuelles chez les femmes âgées fait en sorte qu'il est impossible d'obtenir un portrait clair et précis de la situation. Combien de femmes âgées sont agressées, quel groupe d'âge est le plus concerné, de quel type d'agression les âgées sont-elles le plus souvent victimes, quelles sont les ressources connues et utilisées par les femmes âgées, quels sont les motifs qui les incitent à dénoncer après des dizaines d'années? Toutes ces questions et plusieurs autres, actuellement sans réponse, mériteraient d'être étudiées.

De plus, les informations relatives aux agressions sexuelles chez les âgées sont actuellement souvent intégrées à celles sur la maltraitance. Pourtant, il s'agit là d'une réalité fort différente de la maltraitance d'ordre financier, pour ne nommer qu'elle.

L'AREQ recommande donc que des recherches tant qualitatives que quantitatives portant sur les agressions sexuelles chez les femmes âgées soient prévues au prochain plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle.

### **Combattre le tabou sur les agressions sexuelles chez les femmes âgées**

Plusieurs mythes et préjugés entourent les agressions sexuelles. Des stéréotypes sur les agressions sexuelles chez les femmes âgées sont encore plus profondément ancrés dans la population. Cette absence de sensibilité au fait qu'il est possible qu'une femme âgée soit ou ait été agressée et qu'elle doive vivre avec les séquelles de cette agression fait en sorte que les signes de détresse que ces femmes expriment sont souvent ignorés ou mal interprétés. Qui pensera à envisager la possibilité d'une agression sexuelle pour expliquer la dépression ou l'anxiété d'une femme de 60 ans?

Pour cette raison, nous recommandons que soit menée une vaste campagne de sensibilisation à l'intention de l'ensemble de la population afin de démystifier le phénomène des agressions sexuelles chez les femmes âgées. Cette campagne doit rappeler ce que sont les agressions sexuelles et leurs conséquences chez les femmes âgées. Elle doit également combattre les mythes et préjugés qui visent spécifiquement les femmes âgées. Tant les médias électroniques qu'écrits devraient être utilisés pour la réalisation de cette campagne de sensibilisation.

### **Informar les femmes âgées sur les agressions sexuelles**

Les femmes âgées sont particulièrement peu informées de la réalité des agressions sexuelles. Se conformant à la croyance populaire, elles peuvent avoir tendance à penser qu'elles sont à l'abri d'une telle violence. Elles ne seront donc pas incitées à obtenir des informations sur les ressources et les recours dont elles peuvent disposer.

En conséquence, il nous apparaît essentiel que des efforts importants soient investis afin de développer des outils et des activités d'information sur les agressions sexuelles spécifiquement destinés aux femmes âgées. Il importe également de faire connaître aux femmes âgées les ressources d'aide auxquelles elles peuvent avoir recours si elles le souhaitent. À cette fin, les groupes et les associations de personnes âgées pourraient constituer des partenaires importants qu'il serait pertinent d'associer à ces actions d'information.

### **Former le personnel intervenant auprès des personnes âgées**

En raison de leur forte espérance de vie, dont plusieurs années en mauvaise santé, les femmes âgées sont susceptibles de vivre longtemps en étant dépendantes de soins ou de services. Trop souvent, l'actualité rapporte des cas d'abus sexuels de la part de diverses catégories de personnel qui interviennent auprès des femmes âgées. De plus, dans divers milieux d'hébergement tels que les résidences privées pour personnes âgées ou les centres hospitaliers de soins de longue durée, les agresseurs peuvent être d'autres personnes résidentes.

C'est pourquoi l'AREQ recommande que de la formation et de la sensibilisation sur les agressions sexuelles soient faites auprès du personnel intervenant avec les femmes âgées, à domicile ou en hébergement. Il est essentiel que ce personnel soit en mesure de dépister les femmes qui pourraient être agressées, mais qui ne seraient pas aptes à dénoncer cette agression.

De plus, nous recommandons que les établissements d'hébergement, privés et publics, soient contraints d'adopter un protocole d'intervention en matière d'agression sexuelle qui concernerait toute agression faite par un membre du personnel ou par des résidents. Cet encadrement est essentiel pour favoriser le dépistage des cas d'abus sexuels et pour éviter tout laxisme dans le traitement de plaintes d'agression sexuelle.



## **Conclusion**

Les pages précédentes ont démontré que les agressions sexuelles chez les femmes âgées est un phénomène largement méconnu par la population et les autorités gouvernementales. Plusieurs âgées présentent diverses caractéristiques socioéconomiques qui les rendent vulnérables aux agressions sexuelles dans un contexte social qui leur nie toute sexualité.

Les intervenantes spécialisés en matière d'agression sexuelle confirment que les femmes âgées ne sont pas épargnées par ce fléau. Qu'il s'agisse d'une agression vécue il y a plusieurs années ou récemment, les séquelles seront nombreuses et souvent dramatiques.

Il importe donc que le prochain plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle prenne en considération la réalité des femmes âgées agressées sexuellement. Les pistes d'action que nous proposons devraient trouver une place au sein des actions que prévoit mener le gouvernement au cours des prochaines années pour contrer les agressions à caractère sexuel. Pour nous, il s'agit d'une question de justice et d'humanité à l'égard de femmes qui ont largement contribué à construire le Québec moderne.

